

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2024-067

Date de la convocation : 28/06/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 58

Conseillers représentés : 10

Le vingt-sept juin deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Le quorum n'ayant pas été atteint, le trois juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vrizy sous la Présidence de M. Yann DUGARD, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. Le Conseil pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 009 HERBAY Christelle , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent (depuis 19:46:19) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 037 LEFORT Sylvie , 038 SEMBENI Anne , 040 MATHIAS Frédéric , 045 QUEVAL Guillaume , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 CHOAY Corinne , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 067 ROUSSY Elise , 073 BOXEBELD Pascal (depuis 19:43:15) , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 085 DEGLAIRE Thierry (depuis 19:48:14) , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine (depuis 19:49:19) , 111 DUGARD Yann , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 011 PERTUS Xavier (à 009 HERBAY Christelle) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 022 DESTENAY Roland) , 036 PIERSON Florent (à 034 CANNAUX Francis) , 046 SINGLIT Benoît (à 045 QUEVAL Guillaume) , 069 OUDIN Hubert (à 099 LE GALL Jean François) , 091 BOUILLON Mathieu (à 057 DEMISSY Pierre) , 096 LESOILLE Patrick (à 093 BOUILLON Daniel) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) ,

Secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET

**OBJET : APPROBATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA DESTRUCTION DES NIDS
DE FRELONS ASIATIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DC2024-002 approuvant la mise en place d'un plan de piégeage contre les Frelons Asiatiques ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 10/07/2024
et de sa publication ou notification le 10/07/2024**

Considérant le plan de piégeage des reines fondatrices engagé au printemps 2024 par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise en partenariat avec le Groupe de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes ;

Considérant le succès de l'opération ayant permis de répertorier 152 piègeurs sur 70 communes et piéger près de 1 100 Frelons Asiatiques ;

Considérant le projet piloté par le Groupe de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes visant à favoriser la destruction de nids durant l'automne 2024 – les prestataires susceptibles de détruire les nids de Frelons Asiatiques et leurs tarifs ayant été répertoriés ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement lors d'une consultation par voie dématérialisée en date du 25/06/2024 ;

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 60 voix POUR, 3 voix CONTRE (069 OUDIN Hubert (Jean François 099 LE GALL) , 095 RICHELET Jean-Pol , 099 LE GALL Jean François et 5 ABSTENTIONS (009 HERBAY Christelle , 011 PERTUS Xavier (Christelle 009 HERBAY) , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 106 LESCOUET Marina) :

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une participation financière de la Communauté de communes pour la destruction de nids de frelons asiatiques situés sur le territoire de l'Argonne Ardennaise , telle que :
 - le montant de cette aide soit plafonné à 50 € maximum par nid,
 - le reste à charge fixe pour chaque bénéficiaire (habitant de l'intercommunalité) soit de 24 €.
- **DE PRENDRE ACTE** que le plan de financement prévisionnel d'une intervention sur la base de la prestation la plus onéreuse répertoriée par le GDSA est donc :

Tarif maximal* d'une prestation de destruction de nid de frelon asiatique	114 €
Participation financière du bénéficiaire (fixe)	+ 24 €
Participation du GDSA (via subvention fixe du CD08)	+ 40 €
Participation maximale de l'intercommunalité	+ 50 €

**les tarifs varient selon le prestataire*

- **De PRENDRE ACTE** que la participation de l'intercommunalité variera selon le tarif de la prestation – la participation du GDSA restant fixe ;
- **de CHARGER** le Président à signer tous les actes à intervenir.

Yann DUGARD
1^{er} Vice-Président

